

Cybersquatting: l'AFNIC refait le ménage

Face à l'augmentation des « faux sites » et des risques qu'ils représentent en matière de sécurité, l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération (AFNIC), vient une nouvelle fois de frapper du poing sur la table.

Après une rapide enquête, l'association a ainsi décidé de bloquer quelque 1.200 noms de domaines en .fr déposés par la société KLTE Limited. Des noms qui jouaient la confusion avec des marques connues pour tromper l'internaute. On peut ainsi citer: alocine.fr, virginmegastor.fr... « *Ces dépôts manifestement abusifs constituent un détournement massif de la charte du .fr et ont suscité de nombreuses plaintes de la part des titulaires des marques concernées* », indique l'Afnic dans un communiqué. L'usurpation d'identité de noms de domaine est une activité répandue et en augmentation. Les squatteurs profitent des erreurs de frappe lors de la saisie de l'adresse d'une page web. Une erreur courante chez les internautes trop pressés. Conséquence de la libéralisation du « .fr » et de la simplification de la procédure pour l'attribution des noms de domaines, le « .fr » est menacé par l'augmentation du cybersquatting. Ce n'est pas la première fois que l'Afnic fait le ménage. En octobre dernier, l'association avait bloqué plus de 4.500 noms de domaine douteux enregistrés par EuroDNS. Qui par la suite a dû, sur décision de justice, rétrocéder tous les noms de domaine incriminés à leurs ayants-droit.